

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL

12 JUILLET 2023

PROCES-VERBAL

Membres présents :

Représentants FFHandball : Nodjialem MYARO, Présidente de la LFH ; Philippe BANA, Président de la FFHandball ; Pascal BOUCHET, Président de la COC (mandat reçu de Gérard JUIN, représentant des médecins) ; Pascal BOURGEOIS, Directeur Technique National ; Jean-Marie BRINON, Président de la CNCG ; Olivier BUY, Président de la CNA ; Olivier KRUMBHOLZ, Sélectionneur national de l'Equipe de France A ; Rémy LEVY, personnalité qualifiée

Représentants clubs LFH :

Daniel HOURNON, Besançon ; Guillaume MARQUES, Chambray (mandat de Yves GUERIN) ; Thierry WEIZMAN, Metz ; Laurent GODET, Nantes (procuration reçue de Clément FORGENEUF, JDA Dijon) ; Gérard GUILLON (mandat de Ange FERRACCI), Nice ; Jacques VALENTE (mandat d'Éric NICOLAO), Plan de Cuques ; Sophie PALISSE, Saint Amand (procuration reçue de Eric JULLIG, Bègles) ; Frédéric VIGNIER, Celles sur Belle (procuration reçue de Jean-Marie SIFRE, Paris 92) ; Aurélien DURAFFOURG, ATH ; Mathieu MARCHAND, Brest ; Pascal MORGANTI, Mérignac (mandat de Alexandre ZAUG) ; Christophe ROC, Clermont ; Oumou NIANG-FOUQUET, Le Havre ; Thomas DUTHILLEUL, Lomme Lille ; Hugues GOMADJE (mandat de Jean-Christophe NAAL), Noisy-le-Grand ; Jean-Luc BOSSE, Rennes ; Bruno GLASSET, Sambre Avesnois (mandat de Grégory CAULIER) ; Rémi CHAMBELIN, Toulouse ; Thierry DURAND, Toulon ; Luc SARRAMEGNA, Saint-Maur, Philippe GARNIER, Bouillargues.

Représentant des entraîneurs : Mathieu LANFRANCHI (mandat reçu de Sabrina CIAVATTI, représentante des joueuses)

Quorum : 35 membres présents et représentés votants.

Invités présents :

UCPHF : Pierre PRADEAU, directeur

AJPH : Benoît HENRY, directeur

7Master : Thibaut DAGORNE, directeur

FFHandball/LFH : Fabrice ARCAS, vice-président de la COC ; Vanessa KHALFA, responsable de la LFH ; Cédric POUTHIER, directeur marketing de la FFHandball ; Gwenhaël SAMPER, directrice juridique de la FFHandball.

Le 12 juillet 2023, l'assemblée générale de la LFH s'est réunie sous forme de visioconférence.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 12h30.

En ouverture des débats, Philippe BANA rappelle la situation économique difficile dans laquelle se trouve le secteur du handball professionnel masculin et féminin illustrée notamment par la disparition de 5 clubs professionnels qui ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire sur ces 12 derniers mois. Il ajoute que ces difficultés économiques touchent les autres sports professionnels tels que le football, ce qui pose la question du modèle économique de ce secteur. Elle occasionne la mise en difficulté grave des clubs amateurs reliés aux structures professionnelles.

Nodjialem MYARO souhaite que dans ce contexte économique, la LFH et ses parties prenantes avancent en commun avec résilience, rigueur et puissent inventer des solutions qui permettent de trouver ce modèle économique pour le secteur du handball professionnel féminin.

Philippe BANA indique que la FFHandball souhaite mettre en place des pistes positives pour l'avenir de la LFH à travers notamment :

- le choix de la Fédération de confier un mandat à l'agence SPORTFIVE de commercialiser les droits d'exploitation de la LFH, ce qui implique d'uniformiser le produit. A cet égard, il est envisagé d'organiser un temps d'échange avec cette agence, les présidents et les responsables marketing des clubs de la LFH ;
- une meilleure visibilité du handball professionnel féminin avec, dans ce sens, l'étude d'un partenariat avec BeIN en complément d'une diffusion sur HandballTV, ainsi qu'une médiatisation sur la chaîne de l'Equipe TV ;
- la création d'évènements dès 2024 avec le dédoublement de la coupe de France féminine et masculine (soit une journée dédiée aux finales féminines à l'Adidas Arena).
- La poursuite des concertations sur ces sujets à travers des groupes de travail composés de représentants de l'ensemble des parties prenantes de la LFH.

Philippe BANA indique que tenant compte du contexte économique évoqué ci-dessus, relevé également par la CNCG, les instances fédérales sont conduites à s'interroger sur une évolution du format des championnats avec un passage à 12 clubs en D1F.

Selon l'ordre du jour communiqué préalablement à ses membres, l'assemblée générale de la LFH a abordé chacun des points figurant à cet ordre du jour.

✓ **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2023 (vote)**

Nodjialem MYARO demande aux membres s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal de la séance du 24 avril dernier qu'il leur a été transmis en amont.

Aucune remarque n'étant formulée, ce projet de procès-verbal est soumis au vote comme suit :

Résolution n°1 : L'assemblée générale de la LFH adopte le PV de cette instance en date du 24 avril 2023.

POUR : 100%
ABSTENTION : 0

CONTRE : 0%

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, valident à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 24 avril 2023 de cette instance.

Ce procès-verbal ainsi adopté sera publié sur le site internet de la LFH.

✓ **Point sur les décisions de la CNCG**

Jean-Marie BRINON fait un point sur les décisions rendues par la CNCG en matière d'autorisation des clubs à évoluer en D1F et en D2F dans le respect des cahiers des charges correspondant à chaque division. Il précise que le calendrier de la saison prochaine ne peut être finalisé à date car certains clubs sont en procédure d'appel ou de repêchage.

Il indique que la situation économique de certains de clubs de D1F et de D2F est compliquée avec des difficultés financières qui ressortent des documents transmis et analysés par la CNCG.

Jean-Luc BOSSE s'interroge sur l'organisation des compétitions à la rentrée dès lors que la composition des championnats de D1F et de D2F n'est pas encore connue.

Pascal BOUCHET explique que cette composition est dépendante des procédures qui sont en cours, telles qu'évoquées par Jean-Marie BRINON. Il assure que le calendrier des matchs sera communiqué dès que possible en fonction de l'issue de ces procédures.

Thibaut DAGORNE se dit surpris de la situation financière des clubs de D1F et de la fragilité de leur économie. Il insiste sur la nécessité de travailler en commun pour aider les clubs.

Gérard GUILLON indique, quant à lui, qu'il n'est pas étonné de la situation économique des clubs féminins exposée par le président de la CNCG, qu'il s'agit d'un état de fait qui interroge sur le modèle économique.

Rémy LEVY ajoute que les difficultés économiques concernent à la fois le secteur professionnel féminin et le secteur professionnel masculin et qu'il ne s'agit pas d'une surprise au regard du nombre de procédures collectives qui ont été ouvertes à l'encontre de clubs de handball. Il insiste sur l'importance d'alerter la CNCG en amont et le travail à mener de concert pour favoriser l'accompagnement des clubs.

Frédéric VIGNIER regrette l'absence de contact avec le contrôleur du club et souhaite davantage d'échanges avec la CNCG.

Nodjialem MYARO souligne le travail important de la CNCG à la fois sur le plan de la rigueur qui est nécessaire dans ce contexte économique mais également sur le plan de l'accompagnement des clubs.

✓ Evolution des formules de compétitions – scénarios (avis)

Nodjialem MYARO introduit la proposition d'évolution des formules de compétition en vue d'un passage à 12 clubs en D1F qui sera présentée lors d'une prochaine réunion du bureau directeur de la FFHandball, tout en précisant que se pose la question de la temporalité pour l'application de cette mesure. Elle ajoute que les constats de la CNCG démontrent une certaine fragilité économique des clubs professionnels féminins qui conduit à s'interroger sur une remise en cause de la formule actuelle.

Philippe BANA prend la parole afin de préciser que la gestion post-COVID au niveau national a créé un déséquilibre total dans le sport professionnel, entraînant entre autres un non-respect du cahier des charges par plusieurs clubs. Tout le monde, y compris le secteur amateur est confronté à des difficultés économiques liées à la crise sanitaire. En tant que Fédération délégataire, il est du devoir des instances fédérales d'assurer un accompagnement de ces clubs et d'adopter un modèle de compétition plus adapté à la réalité financière de ce secteur notamment pour en assurer sa pérennité.

Rémy LEVY ajoute que l'appréciation économique du secteur féminin va dans le sens d'une réduction du nombre de clubs au plus haut niveau professionnel.

Sophie PALISSE indique que les clubs ne sont pas favorables à ce passage à 12 clubs et que cela pose, en tout état de cause, un problème de temporalité dans la mise en œuvre de la mesure. Elle s'interroge également sur l'impact d'une telle mesure sur la D2F.

Benoit HENRY indique que les joueuses ont été consultées largement sur ce point et qu'il en ressort une position défavorable. Il sollicite davantage d'informations pour comprendre les enjeux de ce passage à 12 clubs.

Thibaut DAGORNE indique que les entraîneurs sont plutôt opposés à cette mesure soulignant la complexité de sa mise en œuvre à compter de la saison 2024-25. Il s'interroge également sur l'impact pour la D2F en cas de passage à 12 clubs en D1F.

Nodjialem MYARO indique qu'il s'agit de se prononcer sur un passage à douze (12) clubs en première division féminine selon deux options, soit à compter de la saison 2024-25 ou à compter de la saison 2025-26, en associant à cette formule de compétition un événement pour la rendre plus attractive. Elle ajoute que le comité de direction de la LFH, consulté en amont, a rendu un avis favorable sur ces deux options.

Après débat entre les membres, il est procédé à la consultation pour avis de l'assemblée générale de la LFH comme suit :

Résolution n°2 : L'assemblée générale de la LFH est consultée pour avis sur le passage à 12 clubs en D1F à compter de la saison 2024-25.

AVIS FAVORABLE : 45,16% AVIS DEFAVORABLE : 54,84%
ABSTENTION : 2 membres présents et représentés

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont émis, à la majorité, un avis défavorable sur le passage à 12 clubs en D1F à compter de la saison 2024-25.

Résolution n°3 : L'assemblée générale de la LFH est consultée pour avis sur le passage à 12 clubs en D1F à compter de la saison 2025-26.

AVIS FAVORABLE : 45,16% AVIS DEFAVORABLE : 54,84%

ABSTENTION : 2 membres présents et représentés

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont émis, à la majorité, un avis défavorable sur le passage à 12 clubs en D1F à compter de la saison 2025-26.

✓ **Modifications règlementaires 2023-24**

Gwenhaël SAMPER présente les différentes modifications des règlements de la LFH pour la saison 2023-24. Ces modifications portent plus précisément sur :

- Le règlement intérieur s'agissant du délai de convocation de l'assemblée générale ou encore de l'intégration de la reconnaissance de l'accord sectoriel du handball féminin dans le préambule dudit règlement.
- Le règlement sportif s'agissant notamment, en D2F, de la liste des joueuses composant l'équipe première (quel que soit leur statut professionnel, amateur ou en formation), à transmettre à la FFHandball au plus tard le 15 juin ;
- Les règlements marketing de la D1F et de la D2F avec l'introduction des sanctions applicables à compter de la saison 2023-24, en cas de manquement.

Sophie PALISSE ne souscrit pas à l'obligation d'appliquer les sanctions marketing dès la saison prochaine et souhaite qu'un travail de concertation soit mené sur le sujet, en lien notamment avec la mise en place d'un reversement des droits marketing aux clubs de la LFH. Si de telles sanctions venaient à être mise en œuvre, elle sollicite la bienveillance des instances compétentes pour tenir compte notamment de la situation particulière de certains clubs (accédant, en attente d'une nouvelle salle...).

Gwenhaël SAMPER explique qu'en cas de manquement aux règlements marketing de la D1F et de la D2F, les clubs pourront présenter leurs observations et s'expliquer sur les raisons de ce manquement, notamment lorsqu'ils seront confrontés à un cas de force majeure.

Après débat entre les membres, il est procédé au vote des modifications règlementaires comme suit :

Résolution n°4 : L'assemblée générale de la LFH adopte les modifications du règlement intérieur de la LFH 2023-24.

POUR : 88,39% CONTRE : 11,11%

ABSTENTION : 6 membres présents et représentés

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont adopté à la majorité les modifications du règlement intérieur de la LFH 2023-24.

Résolution n°5 : L'assemblée générale de la LFH adopte les modifications de l'article 3.2.2 du règlement sportif de la LFH 2023-24 (dépôt des listes de joueuses en D2F).

POUR : 75,86% CONTRE : 24,14%

ABSTENTION : 4 membres présents et représentés

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont adopté à la majorité les modifications de l'article 3.2.2 du règlement sportif de la LFH 2023-24.

✓ **Questions diverses**

○ **Calendrier des oppositions en D1F et D2F**

Pascal BOUCHET et Fabrice ARCAS ont fait un point sur les calendriers des oppositions pour les championnats de D1F et de D2F, précisant que ceux-ci prennent en compte les contraintes exprimées par les clubs ainsi que les données issues de la CNCG quant aux décisions d'autorisation des clubs.

L'envoi du calendrier des oppositions de D1F est programmé le 13 juillet, celui des D2F se fera un peu plus tard, car les incertitudes sont plus nombreuses.

Les places vacantes seront attribuées, dans l'ordre du ranking, une fois toutes les décisions en cours rendues.

Aucune autre question, ni aucune remarque n'étant formulée, Nodjialem MYARO clôt la séance.

La présente séance prend fin à 14h30.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH